

Le travail social de la femme en Suisse

Autor(en): **A. de M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 305

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259688>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pour les bobos de ces êtres sans langage pour se plaindre, le désir de les soigner en les tourmentant le moins possible, et la préoccupation de les faire vivre — qu'ils soient malades ou bien portants — dans des conditions aussi favorables que possible.

Les remèdes employés par Miss Mellen sont des plus simples: acide borique, iode, kérosène, chromate mercureux, ammoniacque, térébenthine, huile de ricin, etc. Dans ces bassins sont des tortues malades. Celles-ci ont des tumeurs qu'il faut badigeonner d'iode, celles-là perdent la vue, et Miss Mellen leur fait patiemment compresses après compresses d'une solution d'acide borique. Dans ce baquet rempli de kérosène sont immergés quelques poissons rares qui valent plusieurs centaines de dollars. C'est par ce bain imaginé par la doctoresse qu'elle arrive à les débarrasser d'un parasite qui extermine leur espèce. Un savant américain illustre a donné à ce dangereux parasite des poissons d'eau salée, découvert par lui, le nom de Miss Mellen. « Je suis amplement récompensée de mes peines, dit la jeune femme toute souriante, en devenant la marraine de cet affreux ver. »

Si les profanes s'imaginent qu'il est facile d'ingurgiter une dose d'huile de ricin à un poisson, qu'ils assistent à l'opération, et ils seront détrompés. L'infortuné patient est tenu la tête en l'air, après qu'on a eu soin d'entourer ses ouïes d'un chiffon mouillé pour les préserver du contact de l'air et aussi pour empêcher le malade d'évacuer l'huile par ces ouvertures. Miss Mellen admet qu'il faut de la patience et de la persévérance pour introduire l'huile goutte à goutte dans le museau ouvert. Il arrive souvent que le poisson, plein d'astuce, conserve l'huile pendant plusieurs minutes sans l'avalier, dans l'espoir qu'on le remettra à l'eau et qu'il pourra y cracher son médicament. Mais sa doctoresse a encore plus d'astuce que lui, et elle attend qu'il se résigne à avaler. « C'est bien heureux pour moi que la psychologie des poissons soit extrêmement simple, remarque-t-elle. S'il fallait que je recoure à la psychanalyse pour guérir mes malades!... » L'huile de ricin opère plus vite et fait merveille.

Il est des patients à l'âme plus compliquée. Les pingouins, par exemple. Un pingouin originaire de l'archipel Galapagos sous l'équateur est en traitement dans le laboratoire pour une inflammation de la gorge. Ces espèces tropicales meurent toutes de bronchites, et le seul survivant de l'Aquarium est justement le pingouin en question, nommé par les gardiens Charlie Chaplin, qui est si mélancolique, parce qu'il a le cœur brisé de la mort de sa compagne. Il la cherchait dans tous les coins jusqu'à ce que Miss Mellen s'avisât de le calmer par un leurre. Elle appuya une grande glace contre le radiateur, et l'oiseau y crut voir la disparue. Il toucha le miroir du bec, ferma les yeux comme pour réfléchir, et se tint tranquille. Il retrouva ensuite sa compagne dans la porte vitrée de la bibliothèque. Depuis lors, il divise son attention entre les deux reflets en poussant de petits cris très doux et il devient de plus en plus calme. « C'est bien assez de devoir lui faire de continues inhala-

tions de benjoin, sans avoir encore à le guérir d'une maladie de cœur », conclut philosophiquement la doctoresse de Charlie Chaplin.

Il arrive des lettres de partout adressées à la jeune savante, et quelques-unes sont assez drôles. Une dame du grand monde s'enquiert où elle peut se procurer des poissons bleus pour les assortir avec son salon aux tentures d'azur. Un jeune homme a conçu l'étonnant projet de pêcher en grand les méduses et de les faire bouillir pour en extraire de la gélatine. « Gardez-vous en bien », répond Miss Mellen, les méduses se composent de quatre-vingt-dix-neuf parties d'eau sur cent. »

Il y a d'amusantes coïncidences. Deux lettres arrivent presque en même temps. L'une d'un citoyen américain demandant le moyen de débarrasser son domaine des grenouilles qui l'infestent. La loi lui interdit de les exterminer, et il ne peut faire un pas sans en écraser. L'autre lettre est d'un Japonais qui voudrait savoir où acheter des grenouilles pour en mettre dans son jardin. Une femme écrivain désire apprendre de Miss Mellen combien de temps un poisson peut garder un bijou qu'il a avalé. Elle a besoin de ce renseignement pour le livre qu'elle est en train d'écrire.

On peut se rendre compte que la vie de la jeune doctoresse est des plus variées. Ses recherches l'intéressent infiniment. Pas une minute elle ne regrette de s'être spécialisée dans l'ichtyologie et les maladies des animaux aquatiques. On constate en Amérique que beaucoup plus de femmes que d'hommes se vouent aux études biologiques. Mais Miss Mellen, du fait de sa spécialisation, occupe une place unique dans la science de son pays, et il paraissait indiqué d'en parler dans ce journal.

JEANNE VUILLIOMENET.

Le travail social de la femme en Suisse

C'est à deux brochures écrites en allemand et parues à l'occasion de la Saffa, que nous empruntons les renseignements qui suivent sur le travail social de la femme suisse¹.

Dès sa préface d'ailleurs, l'auteur de la première monographie, M^{lle} Marie-Louise Schumacher, secrétaire de l'Association suisse du Service social à Zurich, nous prévient que son étude n'épuisera pas le sujet. Car il est impossible d'isoler le travail social de la femme du travail social tout court. D'autre part, en parlant du travail social en Suisse il faudrait, pour être juste, indiquer les impulsions venues d'au-delà

¹ MARIE-LOUISE SCHUMACHER: *Die Frau in der sozialen Arbeit der Schweiz* (Orel Füssli Verlag Zürich und Leipzig).

A. WILD: *Soziale Arbeit der Schweizerfrau*. (Kommissionsverlag A. G. Gebr. Leemann & Co. Zürich 1928).

aux Etats-Unis; quant à l'Angleterre, il n'y fallait pas songer avant trois ou quatre ans au moins.»

« J'avais un grand désir de partir pour l'Amérique. Malheureusement, les versements mensuels dus sur une somme que j'avais déposée en Australie avant mon départ cessèrent dès le second mois. C'est alors que je fis la rencontre d'un célèbre médecin homéopathe, qui me présenta à l'un des chirurgiens en chef du Guy's Hospital, grâce auquel je pus entrer dans cet hôpital comme élève infirmière, les femmes n'y étant pas admises comme étudiantes. J'avais déjà acquis une certaine connaissance d'un grand nombre de maladies, lorsque j'écrivis une conférence, que je soumis à une agence de publicité où l'on me proposa de suite du travail. Je fus envoyée à Bristol, où je donnai ma première conférence, et en revins avec six guinées en poche, mon premier argent gagné. Je demeurai ensuite dans la famille d'un célèbre spirite et de ses filles; lorsque je les quittai, il me remit en témoignage d'amitié une somme de vingt livres sterling. Enfin, j'allais pouvoir partir pour l'Amérique! »

« Dès mon arrivée à New-York, je m'adressai au seul Collège alors ouvert aux femmes, que dirigeait le Dr Clémence Lozier. Après bien des délais, j'obtins mon admission et j'y passai trois ans. En 1865, j'obtins mon diplôme, en dépit de la violente et systématique opposition des étudiants et de quelques docteurs. Les étudiantes furent même placées sous la protection d'une garde d'honneur envoyée par le maire! »

« Après un premier stage à Peterborough (New Hampshire), je fus appelée par Henry Ward Beecher à diriger une maison destinée

aux femmes seules exerçant une profession. Au bout de quelques années, je m'établis à Boston où j'ai pratiqué plus de vingt ans. C'est durant cette période que j'organisai le premier mouvement religieux libéral parmi les femmes, et que je fondai en 1877 l'Union des Femmes qui, sous le nom d'*Educational and Industrial Women's Union*, a pris un si magnifique développement et une importance nationale. Le professeur Henry James était un de mes meilleurs amis, parmi lesquels je comptais aussi Longfellow et Emerson. »

« En 1885, je quittai les Etats-Unis pour revenir en Europe, et m'établis à Genève, où je présidai aux débuts de l'Union des Femmes. En 1910, je fus invitée à donner une conférence à Londres, au Queen's Hall, et l'année suivante je me fixai définitivement dans ma ville natale. »

« Bien que j'aie depuis longtemps renoncé à la pratique de la médecine, j'ai continué jusqu'à ces dernières années à donner de temps à autre des conférences. Maintenant encore, je suis toujours prête à aider de mes conseils tous ceux qui font appel à mon expérience en matière spirituelle, hygiénique ou psychologique — juste assez pour ne pas en perdre l'habitude! Je m'intéresse à toutes les affaires publiques et suis heureuse de recevoir des visiteurs. Edward Carpenter et Rabindranath Tagore sont venus me voir. Je suis toujours heureuse de me rendre utile à quiconque s'adresse à moi. »

(Traduit du *Sunday Times*.)

des frontières, la collaboration internationale, par exemple, dans le développement des jardins d'enfants, des crèches, de la lutte contre l'immoralité et de la tuberculose. M^{lle} Schumacher a plutôt cherché à formuler les problèmes qui se posent chez nous, à montrer de quelle façon les femmes contribuent à les résoudre, à indiquer des possibilités de travail plus efficace; et, si elle n'épuise pas le sujet, elle le montre cependant dans son étendue imposante, dans son effrayante nécessité.

Quant à la monographie de M. Wild, secrétaire de la Société suisse d'utilité publique, elle est une réédition d'un travail datant de 1923, après une mise au point minutieuse et qui a demandé à son auteur une patience et une persévérance peu communes, vu le grand nombre de sociétés qu'il fallait atteindre et dont il fallait obtenir des précisions. Or M. Wild nous dit dans sa préface, et il y revient à plusieurs reprises, qu'il n'a pas reçu tous les renseignements demandés! soit par indifférence, soit par paresse, les personnes responsables ont omis de répondre à ses questionnaires; aussi si nous constatons par ci par là des lacunes dans les statistiques de l'auteur, nous ne saurons lui en faire un reproche, aussi longtemps qu'il n'est pas prouvé que les secrétaires des organisations lésées lui avaient répondu à temps!

La première observation qui frappe le lecteur, c'est l'extrême diversité de ce qui se fait en Suisse. Nos 22 cantons avec leurs capacités, leurs lois et leurs besoins si inégaux, produisent un fouillis d'organisations de secours qui donne le vertige. Cela rappelle les pavillons de la Saffa; on reste ahuri par les formes multiples de l'activité sociale féminine, par l'enchevêtrement des pouvoirs publics et de la charité privée, des sociétés protestantes, catholiques, israélites et maçonniques; on se demande s'il n'y a pas gaspillage de forces et d'argent, s'il n'y aurait pas avantage à centraliser, à unifier davantage. Mais en confrontant les chiffres et le texte, il devient évident que le système a du bon; ces organisations sont souples et permettent toutes les formes de collaborations. D'ailleurs, dans les grands centres le besoin de coopération a conduit à la création de secrétariats et d'offices centraux qui canalisent les efforts, dépitent les nouvelles tâches, et qui, par leur contrôle constant, empêchent les sociétés de secours de faire double emploi. Nous n'avons relevé qu'un seul groupement sur terrain fédéral: de 87 crèches existantes, 63 sont affiliées à l'Association suisse des crèches, ce qui leur permet l'entraide financière en cas d'agrandissement nécessaire ou de construction de nouvelles crèches; les achats aussi sont facilités et rendus meilleur marché.

Les œuvres de «secours à la jeunesse» sont celles où les femmes collaborent dans les dispensaires pour mères et nourrissons, dans les pouponnières, les crèches, les jardins d'enfants, les refuges et asiles de tous genres, dans les offices de tutelles et de surveillance des enfants placés, dans les commissions de santé, de protection, de prévoyance, dans l'orientation professionnelle, les œuvres des gares, les tribunaux d'enfants, les soins aux anormaux, la censure des cinémas, l'assistance de police, les offices et les centrales de prévoyance pour la jeunesse.

Les œuvres de «secours aux adultes» sont divisées en 3 groupes. Dans le premier, nous trouvons des femmes dans les administrations publiques et privées de secours aux pauvres; puis dans toutes les sociétés féminines qui secourent les femmes en couche, les nouveaux-nés, les enfants abandonnés, les malades, les vieillards, qui s'occupent d'ouvrirs, de la confection de vêtements, ou qui préparent des fêtes de Noël; enfin nous apprenons à connaître le travail féminin bénévole en collaboration avec les autorités communales de secours et dans les secrétariats et d'autres bureaux de prévoyance. Le second groupe comprend les œuvres de prévoyance pour la famille, les organisations de domestiques, les salles de commune, les maisons de soldats, les restaurants sans alcool, les colonies de vacances, les maisons de repos, les hôpitaux, les salles de couture, de lecture, les bains publics, les refuges pour vieillards, les ateliers populaires, les œuvres en faveur des détenues libérées, des aveugles, des sourds-muets; puis les bibliothèques populaires, les secrétariats féminins et le travail

des femmes dans l'Eglise. Enfin le dernier groupe comprend les organisations sociales, où la femme commence seulement à collaborer avec l'homme: les commissions scolaires, inspectat des fabriques, la protection des ouvrières, les secours aux chômeurs.

M. Wild nous fournit un grand nombre de tableaux statistiques très intéressants, qui nous disent en chiffres, combien de femmes se dévouent au service de leur prochain, et d'autre part qui nous montrent le nombre plus impressionnant encore des petits et des faibles qui ont besoin de l'intervention maternelle de la femme. Pour nombre de ces organisations c'est l'homme qui a donné la première impulsion, mais c'est la femme qui l'a menée à bien. Partout là où des recherches patientes et des démarches répétées sont nécessaires, la femme est appelée à la rescousse, et là où elle manque encore, dans les administrations de secours aux déshérités de la vie par exemple, on sent une lacune. Dans bien des cantons déjà les hommes ont compris la valeur de la collaboration féminine et ils se la sont adjointe à titre salarié ou bénévole.

C'est au sujet des tutelles et des enfants placés que nous observons les écarts les plus marqués de canton à canton. Ainsi dans 12 cantons l'Administration des bourses des pauvres s'occupe seule des enfants placés, tandis qu'ailleurs un réseau de surveillance est exercé surtout par des femmes. A Bâle par exemple, l'Administration des pauvres a remis cette surveillance à l'Union des femmes, dont une trentaine de membres en assument la charge; dans le canton de Vaud, 203 inspectrices bénévoles surveillent les enfants placés et rendent régulièrement compte de leur mandat aux autorités compétentes. Ce n'est qu'à Lausanne que ce travail est quelque peu indemnisé. A Zurich, nous trouvons un office cantonal pour la jeunesse; dans chaque district du canton, une commission spéciale contrôle le travail de surveillance des enfants placés, travail exécuté par une ou plusieurs personnes dans chaque commune, de sorte que dans le canton, et sans la ville de Zurich, nous trouvons 225 inspectrices bénévoles. En ville, deux inspectrices salariées et 38 aides bénévoles placent les enfants dans les familles choisies par elles, et les surveillent régulièrement.

La femme collabore de plus en plus avec les autorités tutélaires. Dans plusieurs cantons, les cas difficiles sont remis à la tutelle officielle, (*Amtsvormundschaft*) mais le directeur de cet office est généralement un juriste. Une seule femme, juriste elle aussi, occupe un de ces postes, à Horgen. D'autres offices de tutelles emploient des femmes pour des visites à domicile et la surveillance, sans parler des secrétaires qui tiennent les fichiers à jour. Nous comptons au total 12 sociétés féminines qui s'occupent d'enfants placés, 47 inspectrices salariées et 655 inspectrices bénévoles. 8 cantons occupent 24 femmes salariées, 9 aides bénévoles et 18 employées de bureaux au service des tutelles.

L'assistance aux nourrissons et aux femmes en couches fait des progrès constants: plusieurs villes ont organisé des dispensaires, où les femmes enceintes reçoivent des conseils, d'où elles sont suivies pendant leurs couches et où l'on continue à surveiller la santé et l'hygiène du bébé. C'est grâce aux sociétés cantonales et locales qui ont mis à leur programme la protection de la mère et de l'enfant, que la mortalité infantile en Suisse dans les vingt dernières années est descendue de 13,4 % à 5,5 %.

Je ne parlerai pas des chapitres traitant des infirmières visiteuses et de l'orientation professionnelle, sujets connus des lectrices du *Mouvement*. Un petit tableau cependant vaut la peine d'être relevé: dans le domaine de l'orientation professionnelle, 19 sociétés féminines emploient 45 femmes salariées, 113 travailleuses bénévoles et 6 employées de bureaux.

Les cantons d'Appenzell (Rhodes-extérieures), Genève, Neuchâtel, St. Gall, Schaffhouse et Zurich ont des tribunaux spéciaux pour les mineurs délinquants, St. Gall, Schaffhouse et Zurich ont à cet effet des Commissions de protection de la jeunesse, dans lesquelles travaillent 53 femmes. Ces Commissions luttent contre la criminalité des mineurs, elles font pour l'avocat des enfants les recherches nécessaires, c'est

parmi leurs membres qu'on choisit les tuteurs ou tutrices des jeunes délinquants. Dans le canton de Zurich, les femmes forment un peu plus du tiers des membres de ces Commissions.

Les villes de Bâle, de Lucerne, de La Chaux-de-Fonds et de Zoug occupent des femmes dans les Commissions de censure des cinémas.

Passons aux organisations de secours aux pauvres. Là encore les lois cantonales sont d'une diversité extrême, et plusieurs d'entre elles ont un âge trop respectable pour que la femme ait trouvé place dans la répartition des secours publics. La ville de St. Gall a une organisation centralisée intéressante, dans laquelle siègent 50 à 60 dames patronnesses. Dans le canton de Berne un millier de dames patronnesses bénévoles servent la cause des pauvres ressortissant des communes. En dehors des administrations publiques, M. Wild compte 1626 sociétés féminines d'assistance avec 260.119 membres qui soutiennent 100.863 personnes par une aide financière se montant à 2.450.810 frs. Ces chiffres sont beaucoup supérieurs à ceux relevés en 1908, et la somme des dons a triplé depuis lors. Des 12 millions auxquels on évalue les dépenses des œuvres de secours organisées, les sociétés féminines seules en fournissent le 1/5.

Quant aux buts auxquels ces sociétés affectent leurs cotisations, nous trouvons pour la moitié de la somme totale l'assistance aux indigents en général, puis les secours aux mères et aux nouveaux-nés, aux écoliers, aux catéchumènes, aux communiantes, à l'enfance abandonnée, aux malades, et aux vieillards, à la lutte antituberculeuse, au travail à domicile et aux ouvriers.

Dans la lutte antialcoolique, nous relevons les dispensaires procurant des soins aux malades de l'alcool; on y emploie des femmes, d'une part pour relever des buveuses, d'autre part pour les visites à domicile, où, grâce à leur rapide intuition de la situation économique, elles trouvent un accueil plus confiant que l'homme. Citons aussi l'automobile-cuisine du groupe de Bâle de la Ligue des femmes abstinences: une chauffeuse-cuisinière rémunérée la conduit et en dirige l'exploitation, elle vend du thé, du café, du lait et de la soupe sur les chantiers, à l'école des métiers, etc. 89 établissements sans alcools ont été fondés par 24 sociétés féminines. Ils occupent 106 directrices, 24 aides, 6 employées de bureau et 911 domestiques; 24 élèves s'y instruisent et 27 aides bénévoles y collaborent: au total 1099 femmes. Les foyers de soldats et de travailleurs en occupent 324.

Le chapitre que M^{lle} Schumacher consacre aux travailleuses sociales dans l'industrie (appelées en France surintendantes d'usine (*Réd.*) est particulièrement intéressant. Bien que de date récente cette institution tend à s'établir dans plusieurs régions; l'Association suisse du service social s'en occupe, et quelques industries l'ont organisée en collaboration avec elle. Ainsi l'usine Stünzi à Zurich occupe une infirmière de fabrique; dans d'autres établissements industriels, à Uznach, à Olten, à Schaffhouse (à Genève aussi, croyons-nous (*Réd.*)) il existe une *Fürsorgerin* qui est à la disposition des ouvriers pendant des heures de consultations; elle leur procure des soins à domicile ou leur admission à l'hôpital, elle les aide à chercher un logement, s'occupe des alcooliques, de l'orientation professionnelle de leurs enfants, elle procure aux mères de familles surmenées des séjours de repos, place les enfants dans des colonies de vacances, organise des soirées, des conférences, et des concerts pour les ouvriers. Elle forme le trait d'union entre les employeurs, l'école, le docteur et les ouvriers. Elle fait connaître au patron les difficultés économiques et morales de ses employés et de leurs familles, et tâche d'éveiller chez ceux-ci le sentiment de leur propre responsabilité, en leur montrant comment ils peuvent s'aider eux-mêmes.

Est-ce le fait que les auteurs de ces deux monographies vivent à Zurich? ou faut-il chercher dans cette ville, malgré la possibilité de partialité, l'organisation sociale la plus poussée? Il se peut que la nécessité ait suscité les génies, car nulle part ailleurs nous ne voyons des entreprises sociales aussi solidement construites que, par exemple, celle des restaurants sans alcool zurichois, qui tend même à une réforme générale de l'auberge.

La *Frauenzentrale* de Zurich nous paraît être le modèle du genre. Elle occupe 3 secrétaires générales, dont la première est responsable de la direction morale de l'entreprise; c'est elle qui organise et dirige des actions de secours, formule des pétitions, surveille la bibliothèque, etc. La seconde secrétaire donne des consultations, cherche des situations aux jardinières, aux directrices et aides de maisons hospitalières, aux infirmières visiteuses, elle procure des vacances aux mères de famille. La troisième secrétaire seconde les deux autres, tient à jour le fichier et place les travailleuses sociales bénévoles. Une employée de bureau fait la correspondance.

La Centrale de l'Association des femmes catholiques à Lucerne a sans doute un rayon d'action aussi grand que celle de Zurich; elle occupe 3 secrétaires et une aide; M. Wild nous indique son programme, mais non pas son mode de travail. Actuellement il existe des secrétariats féminins avec une aide payée à Genève, à Winthertur, à Lucerne et à Bâle. Les Secrétariats d'Aarau, de St. Gall et de Lausanne sont dirigés par des secrétaires bénévoles et ne sont pas toujours ouverts au public.

Quant aux salaires des femmes employées dans le travail social, on constate des écarts étonnants; ainsi les directrices de jardins d'enfants reçoivent entre 200 et 5200 fr. ! Il faut ajouter que ces bas salaires sont ceux des sœurs appartenant à un ordre qui les met à l'abri de tout souci d'avenir. L'Etat paye de 3600 à 8000 fr. suivant l'importance des charges; les sociétés de bienfaisance de 3600 à 6800 fr. Il y a des traitements inférieurs pour les femmes occupées une partie de la journée seulement. Les bibliothèques paient 3000 à 5000 fr. par an, les Secrétariats féminins 250 à 400 fr. par mois.

Lorsque nous passons ainsi en revue l'activité de ces 296.728 femmes plus ou moins organisées qui travaillent toutes au service de la prévoyance sociale, publique ou privée, nous constatons avec joie que, malgré les opinions pessimistes de certains critiques du temps actuel, le dévouement et le sentiment de solidarité ne sont pas morts. D'autre part, nous voyons s'ouvrir pour la femme un nombre toujours plus grand de vocations qui répondent à ses sentiments maternels, à son besoin de soigner, de redresser, de mettre en ordre et d'apporter santé et beauté, là où il y avait taudis, maladie, désordre et misère. Les talents d'organisation sont plus que jamais recherchés; plus le pays s'industrialise, plus aussi il faut, non seulement des bonnes volontés, mais des têtes bien organisées. Les écoles sociales, que ces deux monographies mentionnent dans de trop courts aperçus, permettent aux jeunes filles de se préparer à un travail social fructueux. Plus il y aura de femmes bien armées, plus aussi les autorités demanderont leur collaboration dans des activités sociales, où l'homme seul reste impuissant.

A. de M.

De-ci, De-là...

Encore la dixième députée anglaise.

Nos confrères féministes de Grande-Bretagne relèvent le fait amusant, que Miss Jenny Lee, la nouvelle députée anglaise du district minier de North Lanark, n'est dans l'état actuel des choses pas encore en possession de son droit de vote, puisqu'elle n'a que vingt-quatre ans, et que la loi donnant le suffrage aux femmes âgées de moins de trente ans n'entrera en vigueur que lors des élections de mai prochain.

Miss Lee, qui est la fille d'un mineur, a fait ses études de droit comme boursière de l'Université d'Edimbourg.

La République est sauvée !...

...car les sénateurs français viennent encore une fois, et par 164 voix contre 120, de refuser de mettre à leur ordre du jour la loi sur le vote des femmes, déjà acceptée par la Chambre, et qui n'attend plus que le bon plaisir des Pères de la Patrie...

Tout de même pareille obstruction pourrait risquer de leur jouer un mauvais tour. Car si la Chambre, en riposte, décide, comme